

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
21.11.2025
Date d'affichage
21.11.2025

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne, M. SÉRAPHIN Gilles.

Excusé :

M. BOUVET Jérémie qui donne pouvoir à M. GIRAT Martin.

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2025.116

Objet de la délibération

VALIDATION DES TARIFS PRATIQUÉS PAR LA SOCIÉTÉ GMDS POUR
LA GESTION DES SECOURS SUR PISTE – SAISON HIVERNALE 2025-
2026

Vu la Loi Montagne n°85-30 du 09 janvier 1985 ;

Vu la Circulaire de M. le Préfet de la Haute-Savoie en date du 18 novembre 2004 relative à la sécurité en montagne pour la saison hivernale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses Articles L.2321-2, L.2331-4, R.2321-6 et R.2321-7 ;

Vu la convention signée entre la commune de Morillon et la société GMDS relative à l'organisation de la sécurité et la distribution des secours, jointe en annexe n°9.C. de la convention de délégation du domaine skiable signée le 08 juillet 2016 ;

Considérant que, dans le cadre du bilan des saisons précédentes, il a été constaté que la facturation en zone E comprenant le hors-pistes et la piste fermée complexifie la facturation aux secourus, notamment auprès des assurances dont un certain nombre n'assure pas les secours sur piste fermée ; et considérant que la zone D, dans sa définition actuelle, ne paraît plus pertinente, étant donné que les secours sur piste effectué dans le cadre des

compétitions et évènements concerne des secours sur des zones préparées sur le domaine skiable avec un traitement des victimes identique, ne justifiant pas un tarif plus élevé que celui pratiqué sur les trois zones précédentes, (3 secours en zone D en 2024-2025), il est proposé de modifier la dénomination de la zone D pour la dédiée aux secours sur piste fermée, la zone E regroupant dorénavant uniquement les secours hors-piste en appliquant toujours une tarification identique pour les secours sur piste fermée et en hors-pistes ;

Considérant le plan annexé présentant les différents zonages pour la gestion des secours sur piste, les élus émettent des réserves sur la pertinence de ce maillage et demande à GMDS de revoir les différents zonages au regard des contraintes effectives du domaine skiable de Morillon et de l'organisation de la prise en charge des secours ;

Considérant la tarification proposée par la société GMDS, délégataire du domaine skiable, pour la gestion des secours sur piste sur le domaine skiable pour la saison hivernale 2024-2025, telle que présentée ci-dessous :

SECOURS SUR PISTES	2024-2025 TTC	2025-2026 TTC	Évolution (%)	N-1
Zone A - Front de Neige	62,00 €	63,00 €	1,61 %	
Zone B - Rapprochée	265,00 €	267,00 €	0,75 %	
Zone C - Éloignée	460,00 €	464,00 €	0,87 %	
Zone D – Piste fermée	469,00 €	912,00 €	94 %	
Zone E – Hors-piste	904,00 €	912,00 €	0,88 %	

Remarque :

- En réponse à une question de LCD, MG indique qu'il y a eu environ 3 ou 4 secours en piste fermée sur 258 secours en 2024-2025
- En réponse à une question de GS, SBB indique qu'il s'agit uniquement des tarifs de prise en charge par les pisteurs, les coûts de transport en ambulance et hélicoptère s'ajoutent

Aussi,

Vu l'avis favorable avec réserves sur le plan des zones de secours de la commission « Affaires touristiques, économie locale, domaine skiable et loisirs » du 25 novembre 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

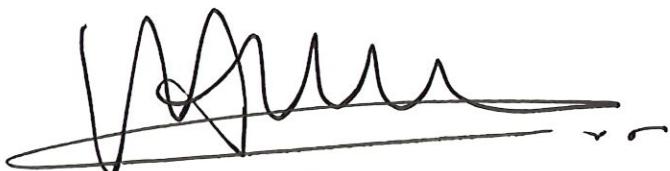
- **FIXE** les tarifs suivants, pratiqués par la société GMDS à la commune de Morillon pour la gestion des secours sur piste pour la saison hivernale 2023-2024 :

SECOURS SUR PISTES	2024-2025 TTC	2025-2026 TTC	Évolution (%)	N-1
Zone A - Front de Neige	62,00 €	63,00 €	1,61 %	
Zone B - Rapprochée	265,00 €	267,00 €	0,75 %	
Zone C - Éloignée	460,00 €	464,00 €	0,87 %	
Zone D – Piste fermée	469,00 €	912,00 €	94 %	
Zone E - Hors-piste	904,00 €	912,00 €	0,88 %	

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal de la commune pour l'année 2025 ;
- **DEMANDE** à la société GMDS de revoir les différents zonages au regard des contraintes effectives du domaine skiable de Morillon et de l'organisation de la prise en charge des secours ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire de séance,



Martin GIRAT

Le Maire,



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.